



Arrêté du 03 JUL. 2018 portant délégation de signature en matière de traitements de données à caractère personnel à la Caisse des dépôts et consignations

CDC-AD018035

Le directeur général de la Caisse des dépôts et consignations,
Vu le code monétaire et financier, notamment ses articles R. 518-8 et R. 518-10 ;
Vu le titre X de la loi sur les finances du 28 avril 1816 modifié ;
Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;
Vu le décret n° 2005-1309 du 20 octobre 2005 pris pour l'application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifié ;
Vu le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE,

Arrête :

Article 1

Conformément à l'article 3 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, les directeurs et les responsables énumérés à l'article 2 sont habilités à représenter la Caisse des dépôts et consignations agissant comme responsable de traitement ou sous-traitant au sens de la réglementation applicable pour les traitements de données à caractère personnel mis en œuvre dans le cadre de leur direction ou service respectif, dans le respect des règles et instructions en vigueur à la Caisse des dépôts et consignations.

Article 2

Sans préjudice des délégations qui leur sont consenties par ailleurs, délégation est donnée aux responsables de traitement mentionnés ci-dessous à l'effet d'accomplir les formalités préalables auprès de la déléguée à la protection des données (DPO) de la Caisse des dépôts et consignations pour ce qui concerne l'inscription au registre des activités de traitement de la Caisse des dépôts et consignations et au registre des activités de traitement effectuées pour le compte du responsable de traitement et pour ce qui concerne les demandes d'autorisation relatives aux traitements de données à caractère personnel, dans la limite des attributions de leur direction ou service respectif, qui seront transmises par la déléguée à la protection des données à la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) :

M. Serge Bergameli, directeur adjoint, assurant par intérim les fonctions de directeur de l'investissement de la Banque des territoires ;

Mme Virginie Chapron-du Jeu, directrice des finances du Groupe ;

Mme Béatrice Gau-Archambault, secrétaire générale de la commission de surveillance de la Caisse des dépôts et consignations ;

Mme Anne Gautier, directrice des risques et du contrôle interne ;

Mme Nathalie Gilly, directrice de l'audit du groupe ;

Mme Marianne Laurent, directrice des prêts de la Banque des territoires ;

M. Olivier Mareuse, directeur des fonds d'épargne et de la direction des gestions d'actifs ;

Mme Catherine Mayenobe, secrétaire générale du groupe Caisse des dépôts ;

M. André-Laurent Michelson, caissier général, directeur de l'exécution des opérations financières ;

M. Olivier Sichel, directeur général adjoint, en charge de la stratégie, du pilotage et du développement du groupe et du numérique et directeur de la Banque des territoires ;

M. Paul Peny, directeur des ressources humaines du groupe et de l'Etablissement public Caisse des dépôts et consignations ;

Mme Céline Senmartin, directrice adjointe du réseau de la Banque des territoires et assurant par intérim les fonctions de directrice de cette direction ;

Mme Sophie Quatrehomme, directrice de la communication du groupe Caisse des dépôts ;

Mme Elisabeth Viola, directrice des clientèles bancaires de la Banque des territoires ;

M. Michel Yahiel, directeur des retraites et de la solidarité ;

M. Laurent Zylberberg, directeur des relations institutionnelles, internationales et européennes.

Article 3

Sans préjudice des délégations qui leur sont consenties par ailleurs, délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du directeur général, les demandes d'autorisation ou d'avis relatif aux traitements de données à caractère personnel, dans la limite des attributions de la direction ou de la mission dont ils relèvent :

1° En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Céline Senmartin, à Mme Sandrine Ducombs, responsable du département appui à la performance ;

2° En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne Gautier, à M. Bernard Icard, responsable du département des risques financiers, et à Mme Marianne Paris, responsable du département contrôle permanent et conformité ;

3° En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie Gilly, à M. Christian Costrejean, adjoint à la directrice ;

4° En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel Yahiel, à Mme Laure de la Bretèche, directrice déléguée de la direction en charge des retraites et de la solidarité et Mme Karen Le Chenadec, secrétaire générale de la direction en charge des retraites et de la solidarité.

5° En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier Mareuse, à Mme Michèle Hardré-Schille, responsable du département appui et performance de la direction en charge des fonds d'épargne et de la direction des gestions d'actifs ;

6° En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine Mayenobe, à M. Pierre Chevalier, directeur juridique et fiscal et des services associés, à M. Régis Pélissier secrétaire général adjoint, et à M. Patrick Laurens-Frings, directeur des systèmes d'information ;

7° En cas d'absence ou d'empêchement de M. André Laurent Michelson, à M. Jérôme Lamy, secrétaire général de la direction de l'exécution des opérations financières, à M. Albert Moirignot, responsable du département des instruments financiers, à Mme Fabienne Costa, responsable du département de l'exécution des dépenses et des comptabilités, et à M. José Morata, responsable du département de la trésorerie et des moyens de paiement ;

8° En cas d'absence ou d'empêchement de M. Paul Peny, à M. Arnaud Freyder, directeur délégué, à M. Jean-Marie Foucault, directeur du département des relations sociales, à M. Denis Maréchal, secrétaire général, et à Mme Hélène Gerbet, responsable de la gestion administrative ;

9° En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sophie Quatrehomme, à M. Bruno George, directeur adjoint à la direction de la communication du groupe ;

10° En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Virginie Chapron-du Jeu, à Mme Marie Caroline de Lussy, directrice du département des affaires générales et de la coordination ;

11° En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier Sichel :

Pour le pôle en charge de la stratégie, du pilotage et du développement du groupe et du numérique : à Mme Céline Scemama, directrice du département de la stratégie, à M. Loïc Bonhoure, directeur du département du développement, à M. Benoit Parizet, responsable du département de la transformation numérique de l'établissement public et de la stratégie digitale de la Banque des territoires ;

Pour la Banque des territoires : à Mme Nathalie Tubiana, directrice du département des finances de la Banque des territoires, à M. Nicolas Chung, directeur de la mission chargée du Programme d'investissements d'avenir et à Mme Angèle Calabrese-Vidal, secrétaire générale de la mission Programme d'investissements d'avenir, à M. Benoit Parizet, responsable du département de la transformation numérique de l'établissement public et de la stratégie digitale de la Banque des territoires , à M. Kosta Kastrinidis, directeur du département des ressources humaines de la Banque des territoires ;

12° En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Elisabeth Viola, à M. Pierre Vioulac, responsable du département risques et contrôle interne.

Article 4

Délégation est donnée à Mme Pascale Chabrilat-Trahin à l'effet de signer, au nom du directeur général et dans la limite des attributions qui lui sont conférées par son statut de déléguée à la protection des données :

- tous actes nécessaires à l'exercice de ses attributions, et notamment tous documents de transmission à la CNIL des demandes d'autorisation ainsi que toutes correspondances et autres pièces relevant de ses compétences et ses attributions telles que définies par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE ;
- toutes réponses aux demandes formulées par des personnes exerçant leur droit d'accès, de rectification des données erronées, d'opposition, de suppression de données, d'en faire limiter l'usage ou de solliciter leur portabilité en vue de leur transmission à un tiers mais également de définir le sort de leurs données après leur mort ;
- toutes réponses aux réclamations ou demandes d'information fondées sur la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 précitée.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Pascale Chabrilat-Trahin, délégation est donnée à Mme Géraldine Gontier, conseillère auprès de la déléguée à la protection des données, à l'effet de signer, au nom du directeur général, les actes mentionnés à l'article 4, dans la limite de ses attributions.

Article 6

Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la Caisse des dépôts et consignations.

Fait le 03 JUIL. 2018



Eric Lombard